



SAGE Hers Mort – Girou
REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
Saint Sauveur, le lundi 10 décembre 2012

Collège des collectivités

Présents

Gilbert HEBRARD, Conseiller général de la Haute Garonne, Président de la CLE
Michel BROUSSE, Conseiller général de l'Aude
Laurent VANDENDRIESSCHE, Conseiller général du Tarn
Dominique DUBOIS, Maire de Marquein
Bernard VIDAL, Maire de Sainte Camelle
Louis CAZENEUVE, Maire de Villenouvelle
Denis MAGRE, Maire de Toutens
Daniel PEYRICAL, Adjoint au Maire de Baziège
Michel ROUGE, Adjoint au Maire de Launaguet
Raymond-Roger STRAMMARE, Maire de Saint-Alban
Robert MASSICOT, Délégué de la Communauté de Communes Cap-Lauragais
Didier AVERSENG, Délégué de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
Lucien SORMAIL, Délégué du SICOVAL
André POUX, Président du Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Girou
Alexandre INSA, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers Mort
Philippe PETIT, Délégué du SMEA31

Mandats

Henry GARINO, Conseiller régional de Languedoc-Roussillon, donne mandat à Michel BROUSSE
Alain CARLES, Maire de Mas-Ste-Puelle donne mandat à Bernard VIDAL
Janine GIBERT, Maire de Gargas, donne mandat à Philippe PETIT
Denis GALINIER, Adjoint au Maire de Montesquieu-Lauragais, donne mandat à Robert MASSICOT
Denise DELEUZE, Conseillère municipale de ST-Orens, donne mandat à Didier AVERSENG
Daniel RUFFAT, Délégué de l'IEMN, donne mandat à Gilbert HEBRARD
Antoine MAURICE, Délégué de Toulouse-Métropole, donne mandat à Alexandre INSA

Collège des usagers

Présents

Dominique VINCENT, Chambre d'Agriculture de Haute Garonne
Jacques MAURIAUD, CCI de Toulouse
Anne BOUZINAC, Présidente d'Eau Secours 31
Florent CRAIPEAU, Nature Midi-Pyrénées
M. MOUYNET, Syndicat de la Propriété Rurale de Haute Garonne

Ludivine TATIEU-BILHERE, FRAB Midi-Pyrénées
Pascal LORE, UNICEM
Nathalie MINICUCCI, BRL
Didier BOSQUE, Pays Tolosan
Geneviève BRETAGNE, GIP Interscot (AUAT)
Francis TONON, Délégué du Club de Voile de Castelnaudary

Mandats

Jean-Pierre LAPORTE, Délégué de la Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne, donne mandat à Dominique VINCENT

Collège de l'Etat

Présents

Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées, représentant le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne

Pierre FROMENTEZE, DDT de Haute-Garonne, représentant le Préfet de Haute-Garonne

Olivier MEILLAC, DDT du TARN, représentant le Préfet du Tarn

Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Délégation de Toulouse

Didier PUJO, ONEMA

Mandats

Muriel DUPASQUIER, DDT de l'Aude, représentant le Préfet de l'Aude, donne mandat à Pierre FROMENTEZE

Membres associés

Jacques DIMON, Président de la CLE du SAGE FRESQUEL

Claire KERVIEL, SMEAG, représentant Thierry SUAUD, Président de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne

Assistaient également à la réunion

Annick VEZIER, Conseil Général de la Haute-Garonne

Stéphanie LABATUT, Conseil Général de la Haute-Garonne

David MOURET, Conseil Général de l'Aude

Mélanie BENAZET, SMEA31

Nadine GARDIN, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers Mort

Philippe LAPERCHE, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers Mort

Olivia CHEVALET, Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne

Guillaume BAQUIE, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Délégation de Toulouse

Françoise GOULARD, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Jacques DE LA ROCQUE, CEREG Massif Central

Bénédicte GOFFRE, ECTARE

Pierre AUDIFFREN, ECTARE

Sylvain MACÉ, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers Mort, animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Philippe PETIT, Maire de Saint-Sauveur, accueille les participants.

Gilbert HEBRARD, Président de la CLE, remercie M. Petit de son accueil et introduit la réunion. Il rappelle l'ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la CLE du 19 juin 2012
- Présentation des bureaux d'études retenus pour l'élaboration du SAGE
- Modification des règles de fonctionnement : composition du Bureau
- Modification de la liste des communes du SAGE
- Présentation des groupes thématiques et des commissions géographiques
- Communication du SAGE
- Présentation de l'étude prospective « Garonne 2050 »

Le quorum des 2/3 étant atteint, la CLE peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour et plus particulièrement sur les règles de fonctionnement et le périmètre administratif du SAGE.

Validation du procès-verbal de la CLE du 19 juin 2012

Elisabeth JEAN propose de modifier le texte de son intervention relative aux nouvelles nominations au sein de la CLE : « E. JEAN attire l'attention des membres de la CLE sur la nécessité de procéder au renouvellement rapide des représentants en cas de changement d'élus, car cela peut-être un facteur bloquant lors des décisions majeures de la CLE. »

Gilbert HEBRARD soumet au vote l'approbation du procès-verbal intégrant cette modification.

Le procès-verbal de la réunion de la CLE du 19 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des bureaux d'études retenus pour l'élaboration du SAGE

Sylvain MACÉ rappelle que le cahier des charges des études et le calendrier de l'élaboration du SAGE ont été validés par le Bureau qui s'est réuni le 9 octobre 2012.

Le marché est composé de 3 lots :

- Lot 1 – Etat des lieux : étude « technique » du SAGE
- Lot 2 – PAGD et Règlement : accompagnement dans la concertation et expertise juridique
- Lot 3 – Evaluation environnementale

Après appel public à la concurrence, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre. Elle a retenue CEREG Massif Central pour la réalisation des lots 1 et 2 et ECTARE pour la réalisation du lot 3.

Jacques De La Rocque, CEREG Massif Central et Bénédicte GOFFRE, ECTARE, présentent les modalités de leurs interventions pour les études du SAGE.

Lucien SORMAIL rappelle l'importance de la cohérence des futurs travaux d'élaboration du SAGE avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne.

Pierre FROMENTEZE indique que le porter à connaissance des services de l'Etat a été transmis au SMBVH en septembre. Les rapports provisoires des Programmes d'Actions

Opérationnels Territorialisés (PAOT) pour l'Hers Mort et le Girou ont également été transmis.

Gilbert HEBRARD souligne l'importance d'appuyer l'élaboration du SAGE sur les connaissances existantes et de ne pas engager des études redondantes. Ces documents pourront être transmis sur demande formalisée auprès de l'animateur du SAGE.

Modification des règles de fonctionnement : composition du Bureau

Gilbert HEBRARD rappelle que le Bureau de la CLE a été défini le 19 juin 2012 lors de l'adoption des règles de fonctionnement. La composition initiale du Bureau n'intégrait pas la présence du Conseil Général du Tarn. Compte tenu de l'importance des politiques départementales d'environnement pour la définition et la mise en œuvre future du SAGE, il est proposé de procéder à cette intégration. Le Bureau passerait ainsi de 20 à 21 membres et l'article 7 des règles de fonctionnement serait modifié en conséquence.

Laurent VANDENDRIESSCHE remercie le Président de la CLE. Il rappelle que la partie sud du canton de St Paul Cap de Joux recoupe le bassin du Girou.

Gilbert HEBRARD soumet au vote l'approbation de la modification de la composition du Bureau, intégrant le Conseil Général du Tarn, et la prise en compte de cette modification dans les règles de fonctionnement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Modification de la liste des communes du SAGE

Sylvain MACÉ présente la situation des communes recoupant à la fois les bassins de l'Hers-Mort – Girou et de l'Agout. Un nouvel arrêté de périmètre du SAGE Agout a été approuvé par le Préfet du Tarn : douze communes rattachées initialement en totalité au SAGE Agout sont désormais identifiées comme recoupant partiellement ce bassin. Elles peuvent être intégrées dans la liste des communes recoupant partiellement le bassin Hers-Mort – Girou.

Elisabeth JEAN rappelle que cette évolution est déjà prévue dans l'arrêté de périmètre du SAGE Hers-Mort – Girou. L'intégration des 12 communes proposée aujourd'hui constitue une régularisation administrative.

Sylvain MACÉ présente également la situation de 3 communes (Grenade, Fenouillet et Lespinasse) situées à l'aval et recoupant à la fois le bassin de l'Hers et le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne.

Ces communes ne figurent pas dans l'arrêté de périmètre du SAGE Hers-Mort – Girou. Elles sont identifiées comme faisant partie en totalité du SAGE Vallée de la Garonne.

Cette situation ne correspond pas avec la définition du périmètre du SAGE Hers-Mort – Girou, qui reprend les limites du bassin hydrographique de l'UHR (unité hydrographique de référence) de l'Hers-Mort et du Girou.

Gilbert HEBRARD fait mention du courrier que lui a adressé Thierry SUAUD, Président de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne. M. SUAUD souhaite que ne soient pas remis en cause les principes qui ont prévalu à la définition du périmètre du SAGE Vallée de la Garonne.

Elisabeth JEAN rappelle que l'arrêté de périmètre du SAGE Vallée de la Garonne a été pris en 2007, avant celui du SAGE Hers-Mort – Girou. Il a donné lieu à de nombreuses discussions du fait de sa dimension et de sa proximité avec d'autres SAGE sur les affluents. Pour la limite entre SAGE Vallée de la Garonne et SAGE Hers-Mort – Girou, elle précise que le choix a été fait de la placer à la confluence de l'Hers et du Girou pour garder l'unité du canal de Garonne.

Pierre FROMENTEZE ajoute que ce sujet avait été débattu en comité de bassin. Il avait été préconisé que le SAGE Vallée de la Garonne devait suivre une limite cohérente avec le canal latéral. C'est dans cette logique que l'arrêté de périmètre du SAGE Vallée de la Garonne a été rédigé, en incluant la totalité des 3 communes Grenade, Fenouillet et Lespinasse. Cette approche se retrouve sur la carte qui est annexée à l'arrêté de périmètre du SAGE Hers-Mort – Girou.

Lucien SORMAIL demande si la démarche qui a été engagée entre l'Agout et l'Hers-Mort – Girou pourrait s'appliquer au secteur limitrophe avec la vallée de la Garonne. Il faudrait mettre en place un dispositif pour assurer l'unité de gestion du canal.

Alexandre INSA rappelle que le Syndicat de l'Hers n'a pas été associé à ces débats sur la définition du SAGE Vallée de la Garonne. La demande de représentation du SMBVH à la CLE du SAGE Vallée de la Garonne a été rejetée. Pour tous les élus et acteurs locaux du bassin, le SAGE Hers-Mort – Girou s'étend bien jusqu'à la confluence avec la Garonne. Un débat doit être engagé pour clarifier cette situation.

Elisabeth JEAN indique que les informations sur le périmètre et les cartes figurant sur le site Internet « GestEau » n'ont pas de caractère officiel.

Gilbert HEBRARD propose d'échanger avec Thierry SUAUD sur cette question, en relation avec les services de l'Etat. L'objectif est d'assurer la cohérence et l'efficacité des procédures.

Au terme des débats, la CLE ;

- *approuve à l'unanimité l'intégration des communes limitrophes avec l'Agout (pour le Tarn : Aguts, Lavaur, Marzens, Montgey, Péchaudier, Prades, Puylaurens, Saint-Agnan, Saint-Sernin-les-Lavaur ; pour la Haute-Garonne : Montégut-Lauragais, Nogaret, Roumens) ;*
- *mandate le Président de la CLE pour solliciter du Préfet de la Haute-Garonne l'intégration de ces communes dans l'arrêté de périmètre du SAGE Hers-Mort – Girou ;*
- *mandate le Président de la CLE pour échanger avec le Président de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne sur la question de la limite entre les deux SAGE.*

Présentation des groupes thématiques et des commissions géographiques

Sylvain MACÉ présente le calendrier d'élaboration du SAGE qui a été validé par le Bureau le 9 octobre 2012. La prochaine étape sera la réunion fin janvier 2013 des groupes de travail thématiques : qualité de l'eau, quantité d'eau à l'étiage, inondations, qualité des milieux, ruissellement – pollutions diffuses.

La liste des participants à ces groupes est en cours de finalisation. Il est demandé aux membres de la CLE et à leurs référents techniques de participer à ces groupes en fonction de leur implication sur les différents thèmes.

Les réunions s'appuieront sur des documents synthétiques pour chaque thème élaboré à partir de la bibliographie existante.

Les réflexions issues de ces groupes thématiques seront synthétisées pour produire un pré-état des lieux à l'échelle du bassin qui servira de base de discussion pour les commissions géographiques prévues en mars-avril 2013.

Annick VEZIER indique que les services du Conseil Général de Haute-Garonne prévoient de participer aux différents groupes, y compris celui consacré au ruissellement et pollutions diffuses.

Florent CRAIPEAU indique que Nature Midi-Pyrénées participera aux groupes thématiques milieux et inondations.

Daniel PEYRICAL observe que les territoires des commissions géographiques recouvrent des réalités très différentes. Il conviendrait de réfléchir au découpage de ces territoires pour rechercher la plus grande homogénéité possible.

Michel BROUSSE indique que ce découpage n'est pas figé. Pour le territoire Hers amont, il est important de prendre en compte la totalité du bassin du Gardijol.

Alexandre INSA souhaite que le calendrier soit revu pour placer une réunion de la CLE avant les élections municipales de mars 2014.

Anne BOUZINAC rappelle le souhait exprimé le 19 juin par plusieurs membres de la CLE pour que soit mis en place un groupe sur le thème de l'urbanisation. Elle s'interroge sur la portée du SAGE par rapport à des orientations prises par les SCOT et les PLU qui conduisent à poursuivre l'aménagement de zones inondables.

Gilbert HEBRARD indique que le groupe thématique sur l'urbanisation se réunira lors des phases diagnostic et scénarios. Au vu des interrogations sur les relations entre le SAGE et les SCOT et PLU, il propose qu'une information spécifique soit fournie aux membres de la CLE sur ce point.

Communication du SAGE

Sylvain MACÉ présente les axes de réflexion pour la communication du SAGE :

- site Internet du SAGE en relation avec le projet de site du SMBVH, création d'un logo

- lettre d'information du SAGE dont le n°1 serait diffusé en février pour mobiliser les acteurs locaux sur les commissions géographiques
- poursuite des entretiens de l'animateur avec les membres de la CLE.

Présentation de l'étude prospective « Garonne 2050 »

Françoise GOULARD présente l'étude réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les conséquences probables du changement climatique pour la gestion des ressources en eau et les différentes hypothèses d'adaptation.

Gilbert HEBRARD remercie l'Agence de l'Eau pour cette présentation. Ces réflexions seront prises en compte dans les scénarios du SAGE.

Au terme des débats, Gilbert HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion. Sur proposition de Daniel PEYRICAL, la prochaine CLE se tiendra à Baziège.
La séance est levée à 17h00.